

# LA MUTUALITE

## QU'EST-CE QU'UNE MUTUALITÉ ?

La mutualité est un organisme d'assurance santé. La mutualité rembourse une partie des frais de santé. Cela peut être pour une visite au médecin, au dentiste, pour des médicaments, des dispositifs médicaux, des frais hospitaliers, ...

La mutualité rembourse environ 75% des frais. Pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée, le montant est de 90%.

Attention, cela vaut pour les prestataires de soins conventionnés. Ceux-ci s'en tiennent à un prix fixe. Demande à ton prestataire de soins s'il est conventionné. Si tu t'adresses à un prestataire de soins non conventionné, tu paieras plus de ticket modérateur. La mutualité ne rembourse pas ce ticket modérateur.

## EST-CE QUE JE DOIS M'INSCRIRE AUPRÈS D'UNE MUTUALITÉ ?

Oui, c'est obligatoire\* pour toute personne vivant ou travaillant en Belgique et :

- Agé de plus de 25 ans
- Agé de moins de 25 ans, mais travaillant ou touchant des allocations de chômage
- Réfugié reconnu ou bénéficiaire de la protection subsidiaire

**Attention :** Les parents doivent inscrire leurs enfants à la naissance.

\* Certaines personnes travaillent en Belgique sans être inscrites. Elles sont déjà inscrites dans leur pays. Certaines autres habitent officiellement en Belgique mais n'ont pas le droit de s'inscrire, comme par exemple les personnes ayant une attestation d'immatriculation (personne n'ayant pas encore reçu de décision définitive sur sa situation de séjour)..

## QUE FAIT UNE MUTUALITÉ ?

La mutualité rembourse une partie des frais de santé.

## Quelles sortes de soins ?

- Visite au médecin
- Visite chez le dentiste
- Achat de médicaments prescrits
- Frais hospitaliers

## Qu'est-ce que la mutualité fait d'autre ?

- La mutuelle te paye des indemnités lorsque tu es dans l'incapacité de travailler à la suite d'une maladie ou d'un accident, pendant la grossesse ou après une naissance.
- La mutualité dispose d'un service social. Celui-ci peut te venir en aide et te conseiller.  
Il contrôle ta facture hospitalière ou vérifie si tu as droit à une intervention majorée ou au système du tiers-payant. Pose la question à ta mutualité !

## Certaines mutualités payantes offrent des services supplémentaires :

- Assurance complémentaire hospitalisation
- Assurance complémentaire pour un coaching pour arrêter de fumer
- Soins palliatifs
- Habitation protégée
- Rééducation
- Soins à domicile et soins dans une résidence pour personnes âgées



## QUELLES MUTUALITÉS Y-A-T-IL À BRUXELLES ?

- Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- Mutualités chrétiennes (MC)
- Mutualités socialistes (SM)
- Mutualité libérale (LM)
- Onafhankelijk Ziekenfonds (OZ)
- Mutualité neutre (LAMN)

Les mutualités ont un ou plusieurs bureaux à Bruxelles auxquels tu peux te rendre.

## QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ?

Pour s'inscrire auprès des mutualités il faut payer une cotisation.

En échange, elles proposent divers avantages, tels que le remboursement partiel de :

- activités sportives
- camps de jeunesse
- orthophonie
- lunettes
- remboursement partiel pour la consultation d'un diététicien ou d'un psychologue

La Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) est la seule à ne pas demander de cotisation. Mais elle rembourse beaucoup moins.

Ce qui est le mieux pour toi dépend de ta situation. Il peut être financièrement plus avantageux de choisir la CAAMI parce que c'est une mutualité gratuite. Mais si tu as des frais de santé importants, il peut être plus avantageux d'être inscrit auprès d'une mutualité payante.

Tu peux changer de mutualité. Demande à ta nouvelle mutualité comment faire.

## COMMENT M'INSCRIRE À UNE MUTUALITÉ ?

Téléphone à la mutualité ou rends toi dans un bureau pour prendre rendez-vous. Amène ta carte d'identité ou ton titre de séjour.

La mutualité a besoin d'informations :

- tes informations personnelles
- un numéro de compte bancaire sur lequel virer l'argent.

Une fois ton inscription réglée, on te donnera des enveloppes et des vignettes. Elles te serviront à demander le remboursement.

## COMBIEN COÛTE L'INSCRIPTION À UNE MUTUALITÉ ?

Consulte les sites web des mutualités ou demande conseil à un assistant social pour choisir une mutualité.

## HOE KRIJG IK GELD TERUG?

- Colle une vignette sur l'attestation du médecin
- Mets cette attestation dans une enveloppe de la mutualité. Pas besoin de timbre.
- Dépose celle-ci dans une boîte aux lettres de BPost, ou dans celle de la mutualité. Pour la Caisse Auxiliaire, il faut la déposer à leurs bureaux.
- La mutualité te rembourse au bout de 7 jours, sur ton compte bancaire.
- Certains médecins utilisent une attestation électronique, dite eAttest. Dans ce cas, inutile de coller une vignette ou d'apporter les preuves papier à la caisse d'assurance santé. Tu obtiens ton remboursement plus rapidement.

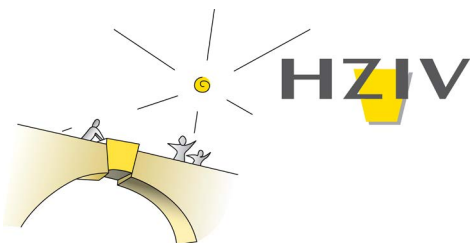


# LA MUTUALITE, COMMENT CA MARCHE ?

En Belgique, il est obligatoire d'avoir une assurance maladie.

- La Caisse Auxiliaire fournit l'assurance santé obligatoire gratuitement.
- Pour les mutualités, je paye tous les ans une cotisation pour mon inscription.

**CAISSE AUXILIAIRE D'ETAT**  
= gratuite



**LIBRE CHOIX**  
= payant



**Avantages de l'assurance maladie :**

La Caisse Auxiliaire et les mutualités remboursent une partie des frais de santé.



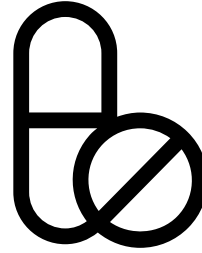
## Exemples de types de soins :



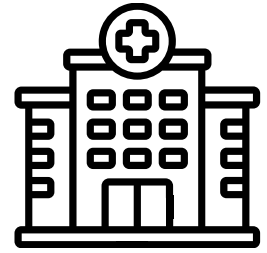
**Consultation du  
Médecin généraliste**



**Soins dentaires**



**Médicaments**



**Frais hospitaliers**

## La Caisse Auxiliaire et la mutualité donnent également des conseils :

- **Congés et indemnités de grossesse**
- **Incapacité de travail due à la maladie ou l'invalidité + indemnités**
- **Conseils à caractère social**




## Avantages supplémentaires :

- **La Caisse Auxiliaire ne propose PAS d'avantages supplémentaires**
- **La mutualité propose des avantages supplémentaires. Chaque mutualité à ses avantages.**
- **J'obtiens un remboursement partiel**

## Les avantages sont :

- Lunettes, lentilles de contact
- Soins à domicile
- Frais liés aux activités sportives
- Camps de vacances pour les enfants
- Transport pour les personnes à mobilité réduite
- Consultation d'un diététicien, d'un orthophoniste ou d'un psychologue
- ...



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# COMMENT M'INSCRIRE AUPRES D'UNE MUTUALITE?

Je décide de la mutualité à laquelle je veux m'inscrire.  
Je prends rendez-vous pour m'inscrire.



J'amène : ma carte d'identité ou mon titre de séjour.



Je donne des informations, telles que mon nom, mon adresse et mon numéro de compte bancaire.



## On m'inscrit et je reçois des vignettes et éventuellement des enveloppes.

MUTUALITEIT

Familienaam Voornaam  
Straatnaam nr  
Postcode Woonplaats  
XX1/XXX



XXXXXX XXX XX

## Je paye mes cotisations.

- A la Caisse Auxiliaire, l'assurance maladie est gratuite.
- Pour une mutualité, je dois payer une cotisation annuelle.



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# COMMENT ME FAIRE REMBOURSER UNE PARTIE DES SOINS ?

Je reçois une attestation ou une facture de mon prestataire de soins.

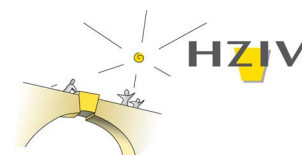


Je colle une vignette sur chaque attestation.



Je mets le papier dans une enveloppe de la mutualité.  
Je n'ai pas besoin de coller de timbre.

Je dépose l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mutualité.  
Je peux également la remettre aux bureaux (obligatoire pour la Caisse  
Auxiliaire).






**Le médecin et la mutualité s'entendent directement pour régler un eAttest.**



**La mutualité vire l'argent sur mon compte bancaire.  
Il faut compter environ 7 jours.**



  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....